Formation des représentants du personnel

Maîtriser l'organisation et le fonctionnement du CSE

2 jours (14h00) | ★★★★½ 4,6/5 | DT-8910021 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 575 € ht

Formations Compétences Métier › Droit du travail et relations sociales › Formation des représentants du personnel

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

Identifier le rôle et les nouvelles attributions du CSE
Distinguer les moyens d'action
Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE et les obligations de l'employeur

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Pédagogie participative mettant l'apprenant au cœur de l'apprentissage. Utilisation de techniques ludo-pédagogiques pour une meilleure appropriation. Ancrage facilité par une évaluation continue des connaissances au moyen d'outils digitaux et/ou de cas pratiques.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Avoir suivi " Représentants du personnel " (code 10056)

Public concerné

Responsables des relations et des affaires sociales
Responsables des ressources humaines
Juristes en droit social

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Cerner le champ d'intervention du Comité Social et Économique

Connaître les attributions du CSE dans les entreprises d'au moins 50 salariés

- Les attributions existantes dans les CSE des entreprises de moins de 50 salariés
- Les attributions spécifiques aux CSE des entreprises d'au moins 50 salariés

Maîtriser la procédure de mise en place du CSE

- Déterminer le niveau de mise en place : entreprise, CSE d'établissement, CSE central d'entreprise, UES, CSE interentreprises
- Connaître l'effectif de référence
- Connaître la composition du CSE
- Organiser les élections
- Focus sur le conseil d'entreprise

Test de connaissances : quiz sur les attributions du CSE dans les entreprises d'au moins 50 salariés et le cadre de mise en place d'un CSE

Respecter les droits et moyens du CSE

Connaître les droits des membres du CSE

- Les crédits d'heures
- La liberté de déplacement et de réunion
- L'obligation de secret et de discrétion
- La protection spécifique : licenciement et discrimination

Mettre à disposition les moyens matériels

- Local, affichage, nouvelles technologies
- Le droit à la formation des élus du CSE

Distinguer les deux budgets du CSE

- Le budget de fonctionnement
- Le budget des activités sociales et culturelles
- Les obligations comptables et de transparence financière

Étude de cas : exemples de calcul du budget de fonctionnement

Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE

Connaître l'organisation interne du CSE

- Les désignations obligatoires
- Le règlement intérieur
- Les commissions internes du CSE

Organiser les réunions obligatoires du CSE

- Périodicité et participants des réunions
- Formalités sur l'organisation

Maîtriser le déroulement d'une réunion

- Le principe de discussion et les réponses motivées de l'employeur
- Les modalités sur le droit de vote
- La rédaction et la diffusion du procès-verbal

Exercice d'application : rédaction d'un ordre du jour du CSE et d'un règlement intérieur

Gérer les moyens d'action du CSE

- Le recours aux experts
- L'exercice des droits d'alerte

Prévenir les risques juridiques

- Le délit d'entrave : définition, exemples et sanction
- Les actions en justice du CSE

Test de connaissances : quiz sur les règles de fonctionnement du CSE

Respecter les obligations d'information et de consultation du CSE

Connaître les consultations et informations récurrentes d'ordre public

- Les domaines de consultation d'ordre public
- La BDES

Gérer la négociation d'un accord majoritaire pour définir le contenu, les modalités et la périodicité des informations et consultations du CSE

- L'accord collectif aménageant les consultations d'ordre public
- Identifier le niveau de négociation (groupe, entreprise) et le moment de la négociation
- Choisir le moment de la négociation

Connaître les règles supplétives à défaut d'accord

Intégrer les règles spécifiques pour les entreprises d'au moins 300 salariés
Test de connaissances : quiz sur les sujets relevant de l'ordre public et ceux ouverts à la négociation, analyse d'un exemple d'accord sur le contenu, les modalités et la périodicité des informations et consultations du CSE

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases :

Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant

À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs

À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.